

## **Jugement du tribunal en faveur d'une personne EHS pour restitution des compteurs**

Par décision du 17 novembre 2016, le Juge des référés du Tribunal d'Instance de GRENOBLE, saisi d'une demande de désinstallation de compteurs d'eau dans un immeuble géré par l'OPAC 38, et occupé, notamment, par une personne justifiant de son électro hyper sensibilité : *"Ordonne à l'OPAC 38 de demander au gestionnaire du service des eaux d'enlever le compteur d'eau installé dans l'appartement de Mme C... et celui installé éventuellement dans la chaufferie et de les remplacer par des compteurs avec relevé manuel..."*